

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2019-12-09 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Alain à laquelle sont présents:

Monsieur le maire :	Mario Alain
Madame la conseillère :	Chantale Hamelin
Monsieur le conseiller :	Marc Rivard
Monsieur le conseiller :	Gérard Gilbert
Madame la conseillère :	Joëlle Genois
Monsieur le conseiller :	Gilles Bédard
Monsieur le conseiller :	Bruno Cormier

Monsieur Mathieu Gingras, directeur général et madame France Marcotte, greffière sont également présents.

**Rés.2019-12-311**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2019
5. Adoption des comptes payés du mois de novembre 2019
6. Dépôt de la liste des arrérages
7. Calendrier des séances ordinaires 2020
8. Dérogation mineure, 43 rue Bord de l'Eau
9. Dérogation mineure, 17 chemin Neuf
10. Permanence de la secrétaire-réceptionniste – madame Janie Beaudet
11. Acceptation soumission camion incendie autopompe-citerne
12. Autorisation de paiement, achat casques et visières
13. Autorisation de dépense – Centre Routier St-Marc inc.
14. Embauche d'un journalier temporaire aux travaux publics

15. Engagement préposés aux loisirs
16. Engagement préposés à la patinoire
17. Contribution au Parc naturel régional de Portneuf
18. Contribution à la CAPSA
19. Signature lettre d'entente, Éric Plante
20. Signature lettre d'entente, prêt inspectrice municipale
21. Mandat FQM – Politique des conditions de travail des cadres
22. Renouvellement adhésion au programme d'aide aux employés
23. Dépôt du registre public des déclarations, élus municipaux
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

#### **Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19 : 34                      Fin : 19 : 40

#### **Rés.2019-12-312**

##### **Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2019**

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 11 novembre 2019 soit accepté tel que présenté.

#### **Rés.2019-12-313**

##### **Adoption des comptes payés du mois de novembre 2019.**

**Attendu que** conformément aux articles 5 et 5.1 du Règlement 117-2 déléguant au directeur général, au directeur général adjoint et à la trésorière le pouvoir d'autoriser le paiement de dépenses et de contrats conclus conformément à ce règlement;

**Attendu que** les paiements de dépenses et de contrats conclus sans délégation de pouvoir ont été autorisés par le conseil lors de séances précédentes;

Le directeur général a déposé aux membres du conseil de la Ville de Portneuf la liste des chèques émis ou des comptes payés en date du 9 décembre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**DE PRENDRE ACTE** du dépôt de la liste des chèques émis et des comptes payés en date du 9 décembre 2019 totalisant la somme de 1 268 841.47 \$.

Je, Mathieu Gingras, directeur général, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Mathieu Gingras, directeur général

**Rés.2019-12-314      Dépôt de la liste des arrérages**

La liste des personnes endettées pour taxes envers la Ville est déposée au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 9 décembre 2019.

**Rés.2019-12-315      Calendrier des séances ordinaires 2020**

**Considérant que** l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Portneuf, pour l'année 2020. Ces séances se tiendront le 2<sup>e</sup> lundi de chaque mois et débiteront à 19h30 à l'hôtel de ville sise au 297, 1<sup>re</sup> Avenue :

- 13 janvier
- 10 février
- 9 mars
- 14 avril (mardi : lundi de Pâques)
- 11 mai
- 8 juin
- 13 juillet
- 10 août
- 14 septembre
- 13 octobre (mardi : Action de Grâces)
- 9 novembre
- 14 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la Loi sur les cités et villes.

**Rés.2019-12-316      Demande de dérogation mineure, 43 rue Bord de l'Eau**

**Attendu qu'**un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 22 novembre 2019;

**Attendu que** la demande consiste à permettre de déroger aux articles 6.2.1, 7.2.2 3°, 7.2.2 6° et 7.2.2 7° du règlement de zonage #116 afin de rendre conforme la marge avant de la maison, la marge latérale de l'abri d'auto et de la remise ainsi que la marge entre la remise et la maison. Le certificat de localisation préliminaire émis par monsieur Éric Lortie, arpenteur-géomètre démontre ces irrégularités.

**Attendu** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 982 081, sis au 43, rue Bord de l'Eau, portant le matricule 0173-12-4979.

**Rés.2019-12-317      Demande de dérogation mineure, 17 chemin Neuf**

**Attendu qu'**un avis a été publié dans le journal municipal « Une voie de choix » édition du 22 novembre 2019;

**Attendu que** la demande consiste à permettre à l'item 6 de l'article 7.2.2 du règlement de zonage #116 afin que le garage isolé soit situé à 0,74 mètre pour une marge arrière et une marge latérale de 0,88 mètre tout en tenant compte d'un facteur de sécurité de 0,05 mètre.

**Attendu** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé sur le lot 2 981 045, sis au 17, chemin Neuf, portant le matricule 9973-56-5825.

**Rés.2019-12-318      Permanence de la secrétaire-réceptionniste – madame Janie Beudet**

**Considérant qu'**à la séance du 8 juillet 2019, une résolution (2019-07-227) a été adoptée concernant l'engagement de madame Janie Beudet à titre de secrétaire-réceptionniste;

**Considérant que** madame Janie Beudet dans le cadre de ses fonctions offre une prestation de travail qui répond aux attentes de la Ville;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal reconnaisse la permanence de madame Janie Beudet à titre de secrétaire-réceptionniste, et ce, en date du 3 décembre 2019.

**QUE** les conditions de travail de madame Beudet soient ajustées, en date du 3 décembre, selon les conditions qui correspondent à l'échelon 2 de l'annexe B de la convention collective pour ce poste.

**Rés.2019-12-319      Acceptation soumission camion incendie autopompe-citerne**

**Considérant qu'**un appel d'offres public pour la fourniture d'un camion incendie de type autopompe-citerne usagé 2007 ou plus récent, a été publié sur le site SEAO ainsi que dans le journal « Courrier de Portneuf » édition du 20 novembre dernier;

**Considérant qu'**une seule soumission a été reçue, soit celle de Aréo-Feu Ltée;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission pour la fourniture d'un camion incendie de marque Rosenbauer, modèle Fireline, année 2008, au montant de 310 202.55 \$ taxes incluses, de Aréo-Feu Ltée conformément au devis et à sa soumission.

**QUE** cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt 230.

**Rés.2019-12-320      Autorisation de paiement, achat casques et visières**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 8 918.02\$ taxes en sus à Protection Incendie CFS pour l'acquisition de vingt-trois (23) casques Cairns et des visières afin de renouveler et de mettre aux normes ces équipements de protection du service de sécurité incendie, tel que prévu dans le PTI 2019-2021.

**QUE** cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt #230.

**Rés.2019-12-321      Autorisation de dépense – Centre Routier St-Marc inc.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf autorise une dépense de 11 810.81 \$ taxes incluses à Centre Routier St-Marc inc. pour l'inspection annuelle et la réparation du système anti-pollution du camion 09-02.

**Rés.2019-12-322      Embauche d'un journalier temporaire aux travaux publics**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf procède à l'embauche de monsieur Pierre Hardy, à titre de journalier temporaire aux travaux publics, selon l'échelon 2 de la grille présentée à l'Annexe B de la convention collective, et ce, pour la période comprise entre le 16 décembre 2019 et le 10 avril 2020.

**Rés.2019-12-323      Engagement préposés aux loisirs**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal retienne les services de mesdames Anne-Sophie Langlois, Alice Trépanier, messieurs Maxime François, Samuel Martel, Émile Deblois, Guillaume Pelletier.

**QUE** les employés travailleront selon les termes de la convention collective donc en fonction des besoins du service des loisirs et sans garantie d'heures.

**Rés.2019-12-324 Engagement préposé à la patinoire**

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal retienne les services de madame Patricia Leclerc, messieurs David Gagnon, Philippe Doré, Michael Darveau Belleau, Keven Audet, comme préposés à la patinoire.

**QUE** les employés travailleront sur appel, sur des horaires de soir, de nuit ou de jour ainsi que de fin de semaine, sans qu'aucune heure ne leur soit garantie et aux conditions déjà établies dans la convention collective 2019-2023.

**Rés.2019-12-325 Contribution au Parc naturel régional de Portneuf**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gérard Gilbert et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une aide financière au montant de 3 000 \$, pour chacune des années 2019 et 2020, au Parc naturel régional de Portneuf pour le soutenir dans l'entretien des chemins d'accès à son territoire selon une entente avec Solifor, l'amélioration des habitats fauniques, l'aventure-nature et autres activités éducatives ainsi que la gestion et l'entretien de la halte nautique communautaire.

**Rés.2019-12-326 Contribution à la CAPSA**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une contribution financière à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant sur le territoire de la CAPSA au montant de 2 000 \$ pour chacune des années 2019 et 2020.

**Rés.2019-12-327 Signature lettre d'entente, Éric Plante**

**Considérant que** l'adoption de la résolution 2019-09-252 par l'entremise de laquelle la Ville a procédé à l'embauche de monsieur Éric Plante à titre de journalier au sein de son service des travaux publics, moyennant certaines conditions particulières;

**Considérant que** monsieur Plante a atteint de façon très satisfaisante les attentes et conditions fixées par l'employeur au moment de l'embauche;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Bédard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf convienne d'ajuster les conditions de travail de monsieur Plante selon l'échelon 3 de la grille présentée à l'Annexe B de la convention collective, et ce, rétroactivement en date du 17 novembre 2019.

**QUE** messieurs le maire et le directeur général soient autorisés, au nom de la Ville de Portneuf à signer une lettre d'entente à ce sujet avec le Syndicat.

**Rés.2019-12-328      Signature lettre d'entente, prêt inspectrice municipale**

**Considérant que** la municipalité de Deschambault-Grondines fait la demande afin de retenir les services de madame Julie Vallée, inspectrice municipale en l'absence temporaire de leur inspecteur en bâtiment et environnement;

**Considérant que** l'Employeur et le Syndicat des travailleurs de la Ville de Portneuf ont convenu de modalités et d'un accord mutuel autorisant ce partage intermunicipal d'une ressource de la Ville, en l'occurrence madame Julie Vallée, à raison d'une journée par semaine, pour la période comprise entre le 25 novembre et le 31 décembre 2019, avec possibilité de prolongation jusqu'au 29 février 2020, sur accord entre les parties;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Rivard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte que madame Julie Vallée soit libérée, une journée par semaine, pour répondre aux besoins ponctuels de la municipalité de Deschambault-Grondines, et ce, selon les modalités déterminées dans l'entente signée entre les deux municipalités et acceptées par le Syndicat.

**QUE** le taux horaire, les contributions de l'employeur et les bénéfices marginaux de madame Vallée soient refacturés à la municipalité de Deschambault-Grondines.

**QUE** messieurs le maire et le directeur général soient autorisés, au nom de la Ville de Portneuf, à signer une lettre d'entente à ce sujet avec le Syndicat.

**QUE** monsieur le directeur général soit autorisé à signer l'entente intermunicipale de partage d'une ressource avec la municipalité de Deschambault-Grondines.

**Rés.2019-12-329      Mandat FQM – Politique des conditions de travail des cadres**

**Considérant que** des démarches sont en cours afin de doter la Ville d'une politique qui balisera les rôles, responsabilités et conditions de travail de ses employés cadre;

**Considérant que** cette démarche nécessite un soutien et une validation sur le plan légal;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf mandate le Service des ressources de la FQM afin de l'accompagner dans la rédaction finale et la validation de sa politique des conditions de travail des cadres, selon les taux horaires présentés à la Ville.

**Rés.2019-12-330      Renouvellement adhésion au programme d'aide aux employés**

**Considérant que** l'adhésion au programme d'aide aux employés prend fin le 31 décembre 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf renouvelle l'adhésion au programme d'aide aux employés permanents offert par Morneau Shepell LTD pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 aux mêmes conditions.

**Rés.2019-12-331      Dépôt du registre public des déclarations, élus municipaux**

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le registre public des déclarations des élus municipaux, pour la période du 11 décembre 2018 au 9 décembre 2019 est déposé sans aucune inscription.

**Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20 : 05      Fin : 20 : 41

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 43.

---

Maire

---

Greffière